



Code de Déontologie

Patricien(ne) de massage en bien-être

CD00

Article 1 – Dispositions générales

Le présent code de déontologie définit les règles éthiques et professionnelles applicables aux praticiens formés par **Karèle Turpeau – Centre de Bien-Être**, ainsi qu'aux stagiaires et aux clients dans le cadre des formations et prestations proposées.

Toute personne suivant une formation ou bénéficiant d'une prestation s'engage à respecter les principes énoncés ci-après.

Article 2 – Définitions

Dans le présent code, on entend par :

- **Stagiaire** : toute personne ayant suivi, en totalité ou en partie, une formation dispensée par Karèle Turpeau, à titre personnel ou professionnel.
- **Client** : toute personne recevant une prestation de massage bien-être.
- **Praticien(ne) en massage bien-être** : toute personne formée par Karèle Turpeau et exerçant une activité de massage bien-être à titre principal, complémentaire ou occasionnel.

Article 3 – Cadre professionnel

Les formations dispensées par Karèle Turpeau s'inscrivent dans un **cadre de bien-être non thérapeutique**.

Les titres, attestations ou certificats délivrés à l'issue des formations constituent une reconnaissance des compétences acquises dans le cadre pédagogique de l'organisme, **sans valeur de diplôme d'État ni d'agrément officiel**.

Article 4 – Devoirs et obligations du praticien envers le client

Le praticien en massage bien-être exerce son activité dans le respect :

- de la dignité, de la liberté et de la vie privée du client,
- du principe de non-discrimination,
- des règles d'hygiène et de sécurité.

Le praticien :

- agit dans les limites de ses compétences, de sa formation et de ses moyens,
- s'abstient de toute pratique à visée thérapeutique ou médicale,
- n'entreprend aucune prestation pour laquelle il ne serait pas formé ou préparé,



Code de Déontologie

Patricien(ne) de massage en bien-être

CD00

- adapte sa pratique aux besoins, à la pudeur et aux limites du client,
- respecte strictement l'intimité du client lors du déshabillage, de l'habillage et de la séance,
- s'abstient de toute pratique ou comportement pouvant porter atteinte à la dignité de la profession.

Lorsque la situation du client le justifie, le praticien peut l'inviter à consulter un professionnel de santé.

Article 5 – Devoirs et obligations du client envers le praticien

Le client s'engage à :

- respecter les règles d'hygiène et de comportement,
- adopter une attitude respectueuse envers le praticien.

Il est **strictement interdit** de solliciter, proposer ou suggérer tout comportement ou pratique sortant du cadre du massage bien-être.

Toute connotation sexuelle, explicite ou implicite, est formellement exclue et entraînera l'arrêt immédiat de la prestation ou de la formation.

Article 6 – Acceptation et application

Le présent code de déontologie est remis à chaque stagiaire et s'applique à l'ensemble des activités de formation et de pratique du massage bien-être proposées par Karèle Turpeau.

Nom Prénom	Date	Version	Nature des modifications
Turpeau Karèle	23/09/2021	V00	Création
Turpeau Karèle	31/01/2026	V01	Modificatif de certains termes